



Partenaire
de
ENSP



- **EXPOSITIONS**
- **DEGUSTATIONS**
- **CONCOURS**

28 et 29 OCTOBRE 2023

Patronnée l'Ecole Nationale Supérieure de la pâtisserie

Les **JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**
Organisent une **EXPOSITION ARTISTIQUE de PIECES EN SUCRE**

Le concours est ouvert à toutes les catégories confondues.

Les pièces seront jugées selon :

- La technique
- Leur sens artistique
- L'utilisation des couleurs
- Le comestible.

ARTICLE 1 : thème

Le thème choisi pour cette exposition sera **LIBRE**

L'apport de pastillage ne devra pas excéder 40 % de la composition de la pièce.

ARTICLE 2 : inscription le droit d'inscription est gratuit

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint, à :
JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE, 13 rue du tour de la halle, 41200
ROMORANTIN-LANTHENAY

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 14 octobre 2023**, le cachet de la poste faisant foi.

Nous vous demandons de joindre à votre inscription un chèque de caution de 50€ libellé aux « journées gastronomiques de Sologne » (restitué au moment du dépôt de la pièce ou en cas de force majeure prouvée).

Il est rappelé que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours.
Le droit d'inscription est gratuit.

Pour une bonne organisation du concours, les participants devront impérativement indiquer sur leur bulletin de participation les dimensions de la pièce présentée, avec pour **maximum 1,00 m** (largeur) **X 0,70 m.**(profondeur), hauteur libre.

Un candidat ne respectant pas ces dimensions pourra être pénalisé.

ARTICLE 3 : réception des pièces

Les pièces devront être déposées soit le **vendredi 27 octobre**, à partir de **17 h jusqu'à 20 h**, soit dans la **matinée du samedi 28 octobre, entre 6 h 00 et 8 h 30** dernier délai, et ce, sous peine de mise hors-concours. Le lieu sera précisé dans l'accusé de réception, après inscription).

Elles seront reprises le **dimanche 29 octobre, à partir de 19h00 jusqu'à 21h00**. En cas de force majeure, prévenir le responsable du concours.

IMPORTANT :

Les concurrents devront **coller sous leur pièce**, leurs : nom, prénom, adresse, établissement et numéro de téléphone, et prévoir une carte de visite aux mêmes mentions qui sera mise sur la pièce après le passage des jurys.

Au moment du dépôt de leur pièce, les candidats recevront un numéro de concours, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

Le Comité décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent règlement, notamment pour la reprise des pièces. Après le dépôt des présentations, les exposants ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

ARTICLE 4 : notation

Les pièces seront **jugées selon le barème** ci-après, et **seront éventuellement sondées** :

Créativité et originalité	25
Technique	35
Sens artistique	40
Total	100

ARTICLE 5 : le jury

Les jurys seront composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie, qui effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 28 octobre**.

Les travaux des membres du jury seront effectués sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.

ARTICLE 6 : résultats et récompenses

1° - RESULTATS

Le jour et l'heure de la **remise de prix** seront précisés sur l'accusé de réception après inscription.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle sur le podium, sous peine de ne pas être admis à la remise des prix.

2° - RECOMPENSES :

De nombreuses récompenses seront attribuées, stage, lots, etc...

Un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul classement.

Selon l'appréciation des jurys, trois pièces jugées exceptionnelles (toutes professions confondues), seront récompensées par **le Prix de la Présidence de la République, le Trophée des Journées Gastronomiques de Sologne** et par le **Trophée du Président-Fondateur Robert Guérin**.

Il est OBLIGATOIREMENT demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle (veste) sur le podium, sous peine de ne pas être admis à la remise des prix.

Sont placés HORS-CONCOURS, le vainqueur de l'année précédente et les M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France), quelle que soit la profession dans laquelle ils se présentent, ainsi que les membres du Comité d'Organisation et leur famille.

Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

ARTICLE 7 : propriété et responsabilité

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (**www.romorantin.fr/jgs**) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

Bulletin de participation

Exposition artistique en sucre

A retourner dûment complété avant le : samedi 14 octobre 2023 à :
Journées Gastronomiques de Sologne
13, rue du Tour de la Halle
41200 Romorantin-Lanthenay

CANDIDAT

Date de naissance :/...../..... Age :
NOM :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :
Tél :
E.mail :

EMPLOYEUR

Profession :
RAISON SOCIALE :
.....
Adresse :
CP :
Ville :
Tél :
E.mail :

Quelles sont les dimensions de la pièce présentée ?

Attention : profondeur maxi = 0.70 m x 1.00 m

Le non-respect des dimensions pourra être une cause de mise hors-concours.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle sur le podium, sous peine de ne pas être admis à la remise des prix.

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au **concours artistique de PIECE EN SUCRE toutes catégories confondues 2023.**

Je certifie sur l'honneur que la pièce sera bien de ma fabrication et que je m'engage à me présenter HORS-CONCOURS si je suis M.O.F. (Meilleur Ouvrier de France).

A :

Signature :

Le :/...../.....